



Participer, mais avec qui ?



Qui dit « participation » des jeunes, dit « implication » de plusieurs acteurs : non seulement les enfants et les jeunes, premiers concernés, mais aussi les adultes, qu'ils soient parents, enseignants, ou membres des institutions.

LES ENFANTS ET LES JEUNES AU CŒUR DE L'ACTION

La participation doit te permettre de te construire comme sujet libre, c'est-à-dire t'inciter à **te forger une opinion** et à l'exprimer, ainsi que de devenir un **acteur citoyen**.

Elle ne peut se construire sans tenir compte de la maturité et des capacités de chacun et il n'y a donc pas d'âge prédéfini à partir duquel on peut inciter un enfant à participer.

Lorsque tu t'impliques dans une action citoyenne, **l'impact** que tu peux avoir auprès de tes pairs est très important : tu connais les préoccupations des jeunes de ton âge, ainsi que les images qui leur parlent, bien mieux que les adultes.

LES ADULTES, TUTEURS D'UNE CONSTRUCTION COLLABORATIVE

Parents, éducateurs, enseignants : ils t'encouragent et te soutiennent en te permettant d'exercer pleinement ton droit d'expression. Cela signifie que les adultes doivent **t'écouter**, mais cela ne sous-entend pas que tu seras systématiquement **approuvé**.

Dans la démarche d'un véritable dialogue, il y a une réciprocité et une équité dans **le respect et l'écoute** de chacun. De même que les adultes peuvent bénéficier de la vitalité et de la créativité de la jeunesse, tu peux aussi te nourrir de leur expérience.

LE RÔLE DES INSTITUTIONS

Les institutions sont essentielles pour structurer, soutenir et donner une pleine légitimité aux actions menées par des enfants et des jeunes. Ainsi, l'UNICEF est clairement mentionné dans la Convention internationale des droits de l'enfant pour en faire la promotion, notamment dans son aspect participatif.

Des organismes internationaux comme le Comité 21 ou nationaux comme le Cidem, l'OCCE ou les Francas en France proposent des **outils** d'éducation à la citoyenneté ou au développement durable dans une approche participative.

Les ministères sont également des acteurs essentiels pour faire émerger la voix des enfants et, en premier lieu, le ministère de l'Éducation nationale dont la mission est de **favoriser l'épanouissement global de l'enfant** et le développement de ses capacités de réflexion et d'autonomie.

TON RÉSEAU SOCIAL POUR T'ENGAGER ET (T')INFORMER

Avec la généralisation d'Internet et des réseaux sociaux, de nouvelles façons de s'engager prennent forme. Le « réseau social » te permet d'appartenir à une **communauté** et de créer du lien afin d'agir avec d'autres.



© UNICEF/NGR2010-00378/Pirozzi



Parallèlement à tes actions de terrain, tu peux être un acteur de la solidarité et participer à la vie citoyenne à travers les réseaux sociaux (blog, journaux, sites Internet).

Cela te permet de te documenter mais aussi de communiquer tes idées ou de diffuser largement des informations et de **mobiliser ton entourage** sur des questions qui te tiennent à cœur.

Cependant, il faut aussi que tu sois bien conscient des **risques** que comportent les réseaux virtuels : tu peux demander à un adulte de t'accompagner dans ton approche des réseaux sociaux. Il existe aussi des **campagnes d'éducation numérique** comme par exemple celles d'Action innocence.

LEXIQUE

Approuver v. Être d'accord.

Autonomie n.f. Indépendance, liberté.

Citoyen n.m. Individu habitant dans un État dont il a la nationalité et qui a des droits et des devoirs.

Collaboratif adj. Qui vise à favoriser la collaboration et le partage.

Équité n.f. Fait de porter une attention particulière aux populations les plus vulnérables, les plus isolées et les plus marginalisées.

Se forger une opinion v. Se faire un avis.

S'impliquer v. S'investir pour une cause, participer à un événement.

Institution n.f. Chose qui est établie (règle, usage, organisme).

Légitimité n.f. Caractère de ce qui est reconnu par la loi, et qui se fonde sur le droit.

Maturité n.f. Qualité d'une personne qui est douée de jugement et qui agit de manière autonome.

Pair n.m. Personne égale à une autre, ayant le même statut, les mêmes responsabilités qu'une autre.
« De pair à pair » = par exemple un jeune qui s'adresse à un autre jeune.

Promotion n.f. Ici, opération ou démarche permettant de défendre une cause.

Réciprocité n.f. Situation dans laquelle deux parties trouvent une égale implication (de sentiment, d'action, etc.).